

Le 17 avril 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez entre les mains **le onzième numéro de votre CFE-CGC NEWS SMA.**

64 ans pour les retraites, augmentation des coûts de l'essence, des matières premières, du coût de la vie en général.

Nous arrivons à la fin des NAO 2023. Longues discussions. Après d'âpres négociations, nous voulons que SEGULA vous valorise.

Nous commençons à sentir un début de quelque chose, un début de prise en compte de nos paroles, de vos besoins. Alors avons-nous signé les NAO cette année ? Sachant que nous n'avons pas signé les NAO depuis plus de 5 ans ?

Nous vous laissons découvrir ce qu'il en est dans les pages qui vont suivre.

Vous découvrirez aussi comment la CFE-CGC SMA vous a fait gagner plus de 500K€.

Nous aborderons aussi la signature de l'accord GEPP qui vous impactera directement au niveau de vos futures formations.



Bonne Lecture.

BREVES DE SEGULA

EFFECTIF SMA :

Effectifs au 28/02/2023 : 1793

« MEDI » SPACE INVADER

Actuellement un « service de médecine au Travail via visio » veut nous envahir : le « Groupement de Santé au Travail » de MEDISPACE. **Selon nous**, et les inspections du Travail avec qui nous sommes en relation, il ne serait pas habilité à exercer ! On va enquêter et vous tenir informé sur ce grave sujet.

Dé-Nominations

Il y a des notes de nomination, mais pas de note de départ c'est ballot. Résultat : en 2 ans on a eu plus de 10 stratèges...

S.I. QUOI ?

Vous avez dit SIA ? C'est quoi ??? Nous entendons dire que SIA participe fortement aux négociations avec la direction. ! C'est inexact ! A aucune réunion

de négociations nous les avons vus depuis 3 ans.

Il ne faut pas croire ce qui est dit !

RP pour tous casser ?

Un responsable, dont ses amis n'ont pas été élus RP, s'amuse à dire que si leur site ferme, c'est à cause des RP.



Rappel : les RP (Représentants de Proximité) sont là pour représenter les salariés et remonter des problématiques de façon constructive.

A bon entendeur...

Télétravail pour tous !

Des personnes ayant peu de connaissances en droit du travail font croire que tous les salariés SMA n'ont pas le droit à l'accord que nous avons signé.

C'est faux ! Seuls les salariés qui de par leurs activités ne peuvent y avoir le droit (ex : roulage, atelier, etc.). Autrement, tous sites peuvent y avoir le droit.

Si on vous dit le contraire, prenez contact avec nous.

CAN'T EAT TRAPPES

Quand on voit l'état de la salle de pause de Trappes, on peut s'interroger si elle n'est pas la cause des départs prématurés des nouveaux arrivants. Heureusement, un projet de rénovation est en cours.

VISIONNAIRE ?

Avant de continuer, nous vous invitons à relire [le CFE-CGC news N°10 \(page 3\)](#). Sur la signature de l'accord [Télétravail... \(clic-ici\)](#)

Sommes-nous visionnaires ? Ou simplement nous faisons ce que nous vous avons promis ?

GRACE A LA CFE-CGC

VOUS AVEZ RECUPERE PLUS DE 500 000€

500 000€ ?

C'est quoi encore cette histoire ? Comment grâce à la CFE-CGC SMA, les salariés ont récupérés plus de 500K€ ?

En 2021, nous avons beaucoup communiqué sur la transmission de vos droits DIF (1800€ maximum) vers le CPF. Vous avez été nombreux à venir vers nous, pour nous remercier de vous avoir permis de ne pas perdre vos droits.

Dernièrement, certains d'entre vous nous ont demandé quel a été

l'impact de notre communication sur le sujet.



En effet, la CFE-CGC SMA a beaucoup communiqué sur le sujet afin que vous ne perdiez pas vos droits à la formation.

Nous avons fait à l'époque un sondage sur notre site internet afin de savoir qui avait récupéré ses droits. Vous avez été plus de 500 salariés à nous répondre. Par rapport à vos réponses, nous avons estimé que vous avez récupéré l'équivalent de 500 000€ minimum (estimation haute à plus de 800K€).

Comme quoi, il est utile de lire les communications de la CFE-CGC SMA.

NAO LE RESULTAT !

MAIS COMMENT VOUS FAITES ?

Avant de rentrer dans le détail des NAO, quelques-uns d'entre vous nous ont demandé, comment nous travaillons pour faire nos demandes. Nous vous invitons à lire ou relire le [N°10 de votre CFE-CGC news page 2 \(clic-ici\)](#), comment nous négocions et faisons nos demandes.

Nous remercions l'ensemble des participants à nos réunions internes et particulièrement, nos RP des sites, qui nous remontent les besoins (ex : la demande d'embauche des intérimaires méritants, etc.).

HISTORIQUE

Nous n'allons pas reprendre toutes nos demandes une par une. Nous vous invitons à relire nos demandes [CFE-CGC en cliquant ici](#)

Nous allons un peu vous « spoiler » notre signature cette année à ces NAO. **Ce qui est rare.**

Nous n'écrivons pas tous les



détails des négociations pour arriver à ce résultat. Mais sachez que nous avons bataillé pour vous !

[Pour télécharger l'accord NAO en cours de signature clic-ici.](#)

SALAIRE ET PARTAGE DE LA VALEUR

La CFE-CGC a obtenu :

- **3.2% de la MS** pour les AI (*le plus haut pourcentage depuis 5 ans*).
- **Rétroactivité au 01 janvier 2023.**
- **Une clé de répartition** permettant aux plus anciens de **niveler** leurs salaires vers le **haut** (par rapport aux nouveaux embauchés).
- **40€ brut** pour ceux qui n'ont pas eu d'augmentation depuis **4 ans**
- Une répartition pour qu'il y ait une **équité entre services.**
- **0.4% de la MS pour les primes exceptionnelles.**
- **Prime PPV** (Partage de la Valeur) pour les salaires les plus faibles :
 - Moins de 2200€ brut : **500€**
 - Entre 2201 et 2500€ Brut : **300€**
 - Entre 2501 et 2750€ Brut : **150€**Versement en juillet au plus tard. Prime non chargée, et valable pour tout le monde (période d'essai ou pas).

Nous avons beaucoup de bas salaires, nous voulions un geste pour que leur travail soit reconnu. Ce qui est enfin fait.



Nous avons aussi obtenu l'examen de **l'embauche** de 20 salariés parmi les **intérimaires** de La Ferté Vidame et Belchamp. Ces embauches seront faites parmi les plus anciens intérimaires. (vous pouvez dire merci à vos RP CFE-CGC).

Par contre SEGULA n'est pas encore prêt à mettre en place un PEE (Plan Epargne Entreprise). Alors que cela pourrait permettre de donner des avantages non chargés aux salariés, comme le font la grande majorité des sociétés...

On a mis plus de 10 ans pour le télétravail. On y arrivera aussi !

SALLE POUR LE CSE

Nous réclamons depuis longtemps une salle sur Trappes et les autres sites afin pouvoir mettre en place des actions de plus grande ampleur.

A notre demande, ce point est accordé pour Trappes pour le moment et à l'étude pour les autres sites.

Nous vous tiendrons informés de sa mise en place.

TELETRAVAIL !

Nous vous avons promis de toujours travailler sur les compensations liées au télétravail.

Nous vous avons obtenu **1.4€ par jour de télétravail**

C'est un début !

[Clic-ici et télécharge notre communication sur le sujet.](#)

Ce point sera officialisé d'ici un mois dans un avenant à l'accord que nous avons signé. **Comme quoi, nous avons bien fait de signer !**

Pour les personnes ne pouvant faire de TT, une réflexion et un sondage seront faits dans les mois prochains pour étudier des mesures compensatoires.

REVALORISATION DES FRAIS

- **Les 3** premiers mois, frais de grands déplacement au **barème URSAFF** (belle évolution)
- Prise en compte du 1^{er} petit déjeuner et dernier souper de la semaine pour les grands déplacements lointains.

Nous le réclamions depuis longtemps. C'est enfin fait ! Peut-être aurons-nous un accord sur le sujet prochainement ?

- **Revalorisation de 10%** des frais de salissures et astreinte.
- **Ticket Restaurant à 10€** avec une répartition 60%-40%.

HANDICAP

500€ de chèque CESU pour les personnes en situation de Handicap pris en charge à 100%

200€ de chèque CESU à 50/50% pour les enfants en situation de handicap.

1 journée pour les démarches.

1 jours de CP en plus pour les personnes en situation de handicap

Et dès que le calendrier nous le permettra, un accord sur le Handicap.

PREVOYANCE

Un groupe de travail va se mettre en place afin de garantir qu'en cas de longue maladie, tous

se passera bien pour tout le monde. Avec des droits et devoirs pour chacun

Nous le réclamions depuis longtemps.

Nous allons aussi revoir l'accord don de jour, afin de l'ouvrir aux proches aidants et voir pour la création d'un fond de solidarité pour les salariés qui sont dans le besoin.

EVOLUTIONS

Comme nous le demandions, afin d'encourager la montée en compétence des salariés :

Une prime de 1000€ pour les salariés validant une VAE, qui suivront un **CPF de transition**,

Nous demandons maintenant à sanctuariser ces primes dans un avenant à l'accord GEPP.

VALORISATION DES TUTEURS

Valorisation des **tuteurs d'alternants** au sein de SMA, via une prime de **150€ brut puis une prime de 600 € bruts en cas d'embauche de l'apprenti.**

FORMATION & EVOLUTION

Nous avons enfin fait reconnaître la technicité de beaucoup de nos collègues des ateliers et roulage.

A compté du mois de juin le coefficient minimum sera de 275.



[Voir communication spécifique en cliquant ici ou en allant sur notre internet.](#)

SENIOR

Les sujets proposés par la CFE-CGC : Mécénat d'entreprise, retraite progressive et assistance à la retraite seront étudiés dans le cadre d'un accord qui sera à étudier selon la promulgation des prochaines lois. (Nous rappelons que nous sommes contre la réforme des retraites).

CONCLUSION

Cette année, nous sommes **plutôt satisfaits** du résultat des négociations, même si l'enveloppe dédiée aux augmentations reste en deçà des attentes au regard de l'inflation depuis 2 ans. **Les sujets proposés ont néanmoins presque tous été entendus** (sauf le PEE, mais nous y arriveront).

Serions-nous arrivés dans une période où les attentes des salariés sont entendues ?

Nous ne pouvons que l'espérer. Et nous espérons surtout que cela dure dans le temps.

Dans tous les cas, la CFE-CGC sera toujours présente afin de faire valoir vos droits et surtout les faire progresser.

ACCORD GEPP

La formation professionnelle a toujours été une des grandes compétences de la CFE-CGC.

La mise à jours de l'accord de Gestion des Emplois et Parcours Professionnel est pour nous un point des plus importants car il agit tant sur la vision de l'entreprise dans le futur et donc agit sur les futurs besoins de formations.

1^{er} accord également initié par notre syndicat, il met l'accent sur les points suivants :

- Affectation des salariés sur des fonctions de poste harmonisé (le bon coefficients/ poste / salaire)
- Faciliter le développement des compétences transverses et notamment sur les métiers en Vigilance

possibilité d'abondement de l'entreprise à hauteur d'un montant minimum de **500€**.

- Mobilité personnelle des salariés : une journée de congés est attribuée tous les 3 ans pour déménagement.
- Sénior : Entretien systématique pour tous les collaborateurs de plus de 55 ans qui le demande.

Les avantages de la GEPP



C'est pourquoi, la CFE-CGC a insisté pour que tous les acteurs travaillant sur l'accord soient formés pour produire le meilleur accord possible.

[Le nouvel accord GEPP a été signé le 10/3/23 par la CFE-CGC \(pour le télécharger clic-ici\)](#) , faisant suite au

- **Au moins 5% d'augmentation** en cas de promotion.
- Encourager la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : congé rémunéré porté à 72h (consécutives ou non).
- Encourager l'utilisation du CPF sur le temps de travail avec la

- Possibilité de travailler à 80% si le salarié le souhaite. Compte tenu de l'actualité en cours, d'autres mesures seront étudiées dans le cadre d'un avenant au présent accord

LA CFE-CGC SEGULA : L'INGENIERIE DE VOS DROITS Notre ADN vous défendre !

Nous espérons que ce numéro vous a satisfait. Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou sujets que nous nous efforcerons de traiter et de faire paraître dans nos prochains numéros.

<http://www.fieci-cgc.org/SEGULA/> ou sur notre page Facebook : www.facebook.com/page.cfe.cgc.smt/

Notre profil LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfe-cgc-SEGULA-auto-0bab20154/>

A très vite pour un prochain numéro de **CFE-CGC NEWS SMA** !